

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

## Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

## Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Les Syndicats Allemands ET LE CRÉDIT

Le Congrès que les socialistes allemands tenaient récemment à Mannheim est plein d'enseignement pour nous. On connaît la puissance du parti socialiste chez nos voisins. Il détient près de cent sièges au Reichstag. Il dispose, pour sa propagande active, par l'impôt de 10 pfennings par semaine, qu'il impose à ses adhérents de ressources pécuniaires très supérieures à celles des socialistes français. Il comporte, comme tous les partis, une extrême-gauche, à tendances anarchistes, un centre et une droite, dont M. Bernstein est le chef. Mais il se divise surtout en deux grandes fractions, que M. Bebel, le grand pontife de cette église, parvient non sans peine et sans concessions, à maintenir, en apparence au moins, unies en un même faisceau.

Les politiques, ceux qui ne tiennent compte que des principes et du dogme, les socialistes orthodoxes, en un mot, sont partisans de la grève générale. Au Congrès d'Iéna, l'an passé, ils ont fait adopter une motion qui conseillait de la « propager » comme un excellent moyen, soit de défendre les droits acquis, soit d'en conquérir de nouveaux.

Les syndicalistes, au contraire, qui s'occupent principalement de leurs intérêts professionnels, sont hostiles à la grève générale. Dans leur Congrès de Cologne, ils ont voté qu'il ne valait même pas la peine de la discuter et qu'il convenait en tout cas de s'y opposer énergiquement.

Au Congrès de Mannheim, M. Bebel a réussi à maintenir un accord apparent entre ces deux fractions de tendances si opposées. La résolution adoptée porte que les ordres du jour d'Iéna et de Cologne ne sont nullement contradictoires. Mais c'est une affirmation que tout contradictoire. Cet accord repose sur une capitulation ; celle des politiques envers les mains des syndicalistes, plus nombreux, plus riches, plus puissants qu'eux, car, dès le mois de juin, Bebel, au cours des conférences avec les chefs des syndicats, s'était engagé à ne pas proclamer la grève générale sans s'être mis au préalable d'accord avec eux, ce qui revient à dire qu'il ne la proclamera jamais.

Pourquoi les syndicats allemands se montrent-ils si sages, si opposés aux moyens violents et principalement à la grève générale, alors que les syndicats français sont généralement, comme les socialistes orthodoxes d'Outre-Rhin, partisans des moyens violents et de la grève générale ?

Affaire de tempérament, dira-t-on. — Nullement.

Les syndicats allemands sont composés de travailleurs qui s'occupent spécialement de leurs intérêts professionnels. Grâce aux facilités que leur ont données les lois, ils ont formé des sociétés mutuelles ou coopératives de production, de consommation et de crédit. Par l'application rationnelle des principes de la coopération et de la mutualité, ils ont supprimé le patronat, puisque chaque coopérateur est devenu son propre patron ; et ils ont en même temps supprimé le salariat, puisque chaque membre d'un syndicat est un associé qui a sa part dans les bénéfices. Il n'y a plus parmi eux de patrons et d'ouvriers, partant plus d'antagonisme, ni de haines entre exploités et salariés. Un intérêt commun les unit, une même émulation les anime : la prospérité de leur société ; car il y a des sociétés concurrentes.

Si la coopération supprime en même temps le patronat et le salariat elle ne supprime pas, en effet, la concurrence puisque des coopératives rivales peuvent se fonder et lutter ensemble pour la perfection et le prix de leurs produits. Mais il n'est pas impossible de concevoir une Société fondée sur des bases de coopération assez larges pour englober tous les membres d'une même nation. Ainsi

disparaîtrait la concurrence, cet ennemi qui donne une salutaire émulation, disent nos vieux économistes, qui n'en est pas moins, disons-nous, la cause de ruines, de faillites, de chômeurs et de baisses de salaires, et qui traîne dans son cortège plus de misères que de richesses.

Mais cette vue sur l'avenir nous éloigne du présent. Pourquoi, me direz-vous, nos syndicats français n'ont-ils pas fondé des coopératives ? Nos travailleurs sont-ils moins instruits, moins intelligents que les travailleurs allemands ?

N'avons-nous pas, nous aussi, des lois sur la coopération et la mutualité ? Assurément les travailleurs français sont aussi instruits et intelligents que leurs voisins. Oui, nous avons des lois sur la coopération et la mutualité. Nous avons même des coopératives. N'ont-elles pas offert tout récemment du pain frais aux Parisiens que les patrons boulangers condamnaient au pain bis ? Mais quel en est le nombre ? Il est assurément bien petit, tandis que, dès 1902, plus de onze mille associations ouvrières qui n'ont fait que s'accroître en nombre et en puissance, s'épanouissaient déjà sur le sol allemand, comme une floraison bienfaisante, dont les fruits apportaient dans les moindres ménages le bien-être et le bonheur.

Quelle est donc la clé de ce mystère ? Où réside la cause de notre infériorité ?

Hélas ! nous avons voté des lois sur les syndicats, les coopératives et les mutuelles. Nous avons permis à ces associations de se fonder, de vivre et de prospérer ; mais nous ne leur en avons pas donné les moyens. Le travail ne peut rien sans le capital ; et nous n'avons pas mis le capital à la disposition du travail ; nous n'avons pas en un mot, organisé le crédit pour les associations mutuelles ouvrières.

Les Allemands, au contraire, ont compris de bonne heure tout l'intérêt qu'il y avait, pour la paix sociale, à doter leurs associations ouvrières du crédit sans lequel tout travail est impossible. Sans parler des caisses Schulze-Delitsch et Raiffaissen et de leurs fédérations, la Caisse Centrale des Associations était fondée le 31 juillet 1895, à Berlin, au capital de 5 millions porté en 1898 à 60 millions et, en 1902, cette caisse faisait avec les associations ouvrières un chiffre d'affaires qui dépassait dix milliards de francs, alors que celui de la circulation productive de notre Banque de France était de seize milliards.

C'est dans cette organisation du crédit que réside la cause du développement extraordinaire des associations allemandes. C'est en elle qu'il faut chercher l'explication de cette mystérieuse sagesse des syndicats, qui plus puissants et plus riches que les socialistes politiques, les forcent à capituler pour servir leurs intérêts privés.

Quand nous déciderons-nous, nous aussi, à organiser le crédit pour les travailleurs de tout ordre ? L'argent ne nous manque pas. Il y a dans les Caisse du Trésor 60 millions qui dorment et que le Crédit Agricole n'épuisera jamais. Quelle belle dotation ce serait pour la Banque Centrale des Associations ouvrières de France !

Jean CODET.

Député de la Haute-Vienne.

## EN RUSSIE

**Le Procès des Députés ouvriers**  
Comme conséquence de la déclaration commune des défenseurs et des accusés, disant que leur présence devant le tribunal n'a plus sa raison d'être, puisque les moyens de défense sur lesquels ils jouaient devaient se baser leur sont refusés, et comme le tribunal ne veut recourir à aucune action de contrainte envers les accusés, le procès du conseil des députés ouvriers de Saint-Petersbourg sera jugé sans la présence des accusés ni de leurs défenseurs.

Les autorités, craignant que le procès ne provoque des désordres publics ont interrompu les débats ; ceux-ci seront repris seulement le 31 octobre, le lendemain de l'anniversaire de la proclamation de la Constitution.

### L'attentat de Pétersbourg

Un attentat a été dirigé contre la voiture du Trésor qui contenait trois valises en cuir. Il y avait dans la première valise 3 600 roubles en or ; dans la deuxième, 368 000 roubles en traites, et dans la troisième 229.400 roubles en valeurs. La deuxième et la troisième valise avaient été enlevées par les voleurs, mais en les poursuivant, on a réussi à leur en arracher une.

Parmi les passants blessés se trouve un Français inconnu.

### L'Examen des Bombes

L'examen des deux bombes abandonnées sur le lieu de l'attentat, commis contre la voiture de la trésorerie a démontré qu'elles étaient à feu blanc. Elles ressemblaient à de grandes poires à poudre et étaient chargées de tablettes de dynamite de provenance finlandaise.

Un des criminels, blessé par un soldat, a déclaré être révolutionnaire maximaliste. C'est un étudiant et on le soupçonne d'être le principal organisateur du pillage.

### Dans les provinces baltes

La Rundschau, de Riga, publie une liste de cinquante-neuf personnes qui, du 6 septembre au 7 octobre derniers, ont été victimes, dans la partie lettone seulement des provinces baltes, de la dictature militaire qui régit ces provinces depuis bientôt un an. De ces personnes, vingt-sept ont été fusillées à la suite de décision de la cour martiale sommaire ; quinze ont été exécutées sommairement comme soupçonnées de crimes odieux ; deux ont été tuées par hasard (suicidés) et huit pour des raisons inconnues (aus unbekanntem grunden !)

La Duna Zeitung annonce que tous les habitants de la commune de Yurgensbourg âgés de 21 à 60 ans ont été convoqués devant la maison commune par l'autorité militaire ; ils ont été informés que, s'ils ne dénonçaient pas certains voleurs qui ont mis à sac le château d'un baron allemand, ils seraient condamnés solidairement à une amende de 3.000 roubles.

Les habitants protestent qu'ils ne savent rien des voleurs en question et, comme ils sont absolument incapables de payer une si grosse somme ils devront aller en prison par fournées.

## UN VOTE SIGNIFICATIF

Il convient de féliciter le Congrès du parti radical et radical-socialiste du vote qu'il a émis au sujet de la loi de Séparation.

On pouvait craindre en raison des discussions qui s'étaient produites au Comité exécutif, que l'on demandât une modification de la loi.

Nous avons dit qu'une telle attitude irait à l'encontre des intérêts de la République.

Remanier la loi, était en effet une opération de longue haleine et quelque peu dangereuse. C'était la brèche ouverte, par laquelle on essaierait de faire passer toutes les prétentions ultramontaines. C'était assurément un recul.

Au surplus, la loi ne nous offrait-elle pas des armes suffisantes ?

Appliquons-la, appliquons-la intégralement, puisque le mot est à la mode. Le Congrès radical vient de ratifier cette manière de voir en adoptant les conclusions à la fois très fermes et très libérales du rapport de Ferdinand Buisson.

C'est la politique de M. Briand qui triomphe, et nous en sommes très heureux. Elle évitera au pays des incidents douloureux, elle assurera le respect de la liberté de conscience en même temps que les droits de l'Etat laïque.

Les églises ne seront pas fermées, et si les catholiques français éprouvent quelque mécompte, ce n'est pas à la République, mais à Rome qu'ils devront s'en prendre. La formule est bonne : pas de modification à la loi, son application pure et simple.

## L'Enseignement Laïque

Il y a longtemps que M. Gustave Téry a demandé ingénieusement — ingénument aussi — qu'on « laïcisé la laïque ». Des années ont passé, et l'école n'est pas devenue un grain plus laïque. Car nos instituteurs, trop souvent, ne possèdent pas l'esprit positiviste sans lequel il n'est point de véritable laïcité. Comment, et où le pourraient-ils acquérir ? Les meilleurs d'entre eux sortent des Ecoles normales. Or ces pépinières sont gérées souvent par des hommes peu capables de dépasser la philosophie huguenote de feu l'honorable M. Pécaut. Témoin le premier en dignité de ces pédagogues, chevalier de la Légion d'honneur, s'ils vous plaît, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique et directeur d'une revue spéciale. Ce fonctionnaire a fait un effort curieux pour atteindre à la pensée laïque. Jugez s'il y parvint.

En 1900, dans un petit manuel scolaire, il écrivait :

« D'où viennent ces astres ? Qui les a créés ? Où vont-ils ? Et moi, chétive et faible créature, poussière perdue dans l'univers, pourquoi suis-je ici ?

« Et quand je n'y serai plus, où irai-je ?

« Mon âme, capable de comprendre et d'admirer tous ces mondes, mon âme qui me fait si grand malgré le peu de place que j'occupe, que deviendra-t-elle ?

« Ces questions, mon enfant, se presseront sur tes lèvres. Et ton cœur y répondra par l'espérance, la divine espérance, que, l'œuvre terminée, si tu as fait ton devoir sur la terre, un Dieu juste et bon saura le tenir compte de ton labeur et de tes peines. »

Mais le temps marche, les idées aussi. Le directeur-auteur comprend que son texte fleure un aimable parfum d'encens, et il supprime la queue de phrase que nous avons reproduite en italiques. Ci, deuxième édition.

A-t-il satisfait tout le monde, rétrogrades inquiets et radicaux impatients ? Il s'en flatte mais en vain. Les « sectaires » l'attaquent : « Qu'est-ce que cette espérance, cette divine espérance ! Hum ! Elle nous paraît bien cléricale... »

Et alors, troisième édition, changement complet ; le pédagogue s'efforce à l'impartialité. Le malheureux ! Il écrit :

« C'est là le problème qui s'est posé au cours des siècles, dans les plus nobles intelligences.

« Les croyants de toute religion l'ont résolu en affirmant que tout le monde est gouverné par un Dieu tout-puissant qui veille sur ses créatures, qui récompensera les bons et punira les méchants.

« Ceux qui n'ont pas la foi religieuse se ne veulent rien affirmer. Souvent ils souffrent de leur ignorance et de leur incertitude. Mais ils ne peuvent faire autrement que de dire : « Je ne sais pas. » Sinon ils se mentiraient à eux-mêmes. »

Allons ! allons ! ce n'est pas trop mal. Mais fallait-il cinq à six ans de méditation pour en arriver là ?

## Ne le dites pas à Maman..

La reine mère d'Espagne est regardante. Elle ne dépense pas un douro sans le souper deux fois. Alphonse XIII, au contraire, se montre libéral. Il a la main plus souvent ouverte que fermée. Jeune et généreux, il ne calcule guère. L'autre jour, au Tiro de Pichon (tir au pigeon de la Granja), il s'amusa à parler avec les dames.

Lorsqu'elles perdaient, jamais il ne leur permettait de payer. Lui, par contre, s'acquittait immédiatement. A la fin de la journée, il se trouva délesté de 600 pesetas. Il ne s'attendait pas à cette déveine, mais souriant :

— Je n'ai pas de chance aujourd'hui ; mais ne le dites pas à maman.

Le mot se répète. Il devient proverbial. Un ministre en conférence avec le jeune souverain, qu'il a vu naître, et à qui il peut parler familièrement, s'entretient avec lui des démêlés avec le Vatican. Il termine son entretien sur un :

— Surtout ne le dites pas à maman !

Les Espagnols se tiennent, en effet, en garde contre les Père Claret et les Sors Patrocina, qui n'ont pas abdicé toute influence à la Cour et intriguent dans l'entourage de Marie-Christine.

## INFORMATIONS

### Election législative

Circonscription de Semur (Côte-d'Or)

Inscrits : 17.341. — Votants 14.017

Ont obtenu MM. :

Gérard Varet, radical (élu) .. 5.916

Benoist, libéral .. 4.073

Lefol, socialiste unifié .. 4.028

Il s'agissait de remplacer M. Debussy, décédé.

### Le programme du Cabinet

Les ministres ont continué dans le conseil de cabinet, la discussion du programme du nouveau cabinet.

Parmi les questions qu'ils vont examiner, figure la réforme des conseils de guerre. On sait que M. Clémenceau a pris lui-même, comme sénateur, l'initiative, d'une proposition en ce sens, proposition qui avait été approuvée à l'unanimité par la commission d'initiative, mais qui était restée dans les cartons du Sénat.

### L'Impôt sur le Revenu

L'Agence Fournier croit savoir que dans le projet d'impôt sur le revenu dont il a exposé les grandes lignes au dernier conseil de cabinet, M. Caillaux, ministre des finances, a compris parmi les revenus imposables les revenus de la rente française. Quelques objections s'étant produites à cet égard, M. Caillaux a déclaré qu'il était impossible de justifier un impôt qui, frappant les revenus du travail, n'atteindrait pas les revenus de la rente.

Le projet élaboré par M. Caillaux sera déposé dans les premiers jours du mois de novembre, et au cours du débat de politique générale, s'il est interrogé sur les conceptions financières du gouvernement, M. Caillaux exposera dans tous ses détails le projet qu'il compte présenter au Parlement.

Mais au cabinet du ministre des finances on déclare que cette nouvelle n'a jusqu'ici aucun caractère officiel.

### L'alliance Franco-Russe

Le Matin assure que M. Iswolsky, ministre des affaires étrangères de Russie, aurait quitté Paris avec une certaine amertume. Des ouvertures qu'il aurait faites, sur le désir d'être et de ses ministres, de voir donner un successeur à M. Bompard, notre ambassadeur à St-Petersbourg, auraient été écartées.

En reprenant cette information, qui n'a reçu jusqu'à présent aucune confirmation officielle, certains journaux nationalistes en déduisent que ce voyage peut marquer la rupture de l'alliance franco-russe.

Or, interviewé sur la politique qu'il entendait suivre, M. Pichon, le nouveau ministre des affaires étrangères, déclare aujourd'hui :

« La France a une alliance : l'alliance russe ; une entente cordiale ou amicale avec l'Angleterre et avec l'Italie, elle demeurera fidèle à l'alliance russe, à l'entente avec l'Angleterre et avec l'Italie. Quant aux autres nations,

nous entendons entretenir des rapports sympathiques ou courtois avec toutes, nous voulons ne menacer, ne gêner personne et, en vérité, il faut ignorer le milieu où nous vivons, pour nous attribuer d'autres pensées et d'autres ambitions. »

Cette déclaration de M. Pichon réduit à néant les bruits qui ont couru sur la rupture de l'alliance franco-russe.

### Les négociations franco-espagnoles

Le gouverneur général s'était préoccupé, pendant son séjour à Paris, des conséquences qui pourraient résulter pour l'Algérie des négociations actuellement pendantes entre la France et l'Espagne, et il avait protesté par avance contre toute réduction des droits sur les vins, les primeurs, les oranges, les mandarines, etc.

En arrivant en Algérie, il a appelé de nouveau par télégramme l'attention du gouvernement sur le préjudice qui serait causé à la colonie par des concessions de cette nature. Il vient de développer dans un rapport aux départements intéressés les raisons qui militent pour le maintien des tarifs actuels sur ces produits agricoles.

### Le cardinal Lécot et « les Cultuelles »

L'Aquitaine publie une note signée de M. Le cardinal Lécot, dans laquelle il est dit que le cardinal, ayant appris qu'il s'est produit un essai ou deux d'Associations cultuelles municipales dans son diocèse, repousse ces Associations comme illégales et schismatiques, car elles ne se conforment pas à la loi de séparation, article 4, et sont contraires aux instructions du pape, qui a interdit absolument, dit la note, « les Associations cultuelles établies en vue de recevoir les biens des Eglises et d'assurer l'exercice du culte. »

Le cardinal ajoute : « Si une Association de ce genre se forme, elle ne peut le faire qu'avec un mauvais prêtre qui a perdu déjà ou qui perdrait par le fait — ici nous le déclarons pour notre diocèse en particulier — tout pouvoir de prêcher, de confesser et d'administrer les sacrements. »

Et puis, il y a le chapitre sinquant des restitutions. Tous les biens d'Eglises, achetés, loués ou reçus en don indument sont, dans les mains des acquéreurs, des biens mal acquis. Il faudra les rendre sous peine de mourir en état de péché, et l'obligation pèsera non seulement sur les auteurs du larcin commis au préjudice de l'Eglise, mais encore sur leurs héritiers, tant que la mémoire du vol initial sera conservée par eux.

Oh ! nous en supplions nos cher diocésains, que pas un seul d'entre eux ne se jette dans l'occasion d'un tel remords, et que pas un ne fasse tort à l'honneur de son nom en s'associant à de faux chrétiens et à de mauvais prêtres ! »

### Abracadabrante Histoire

Il y a un mois environ, un beau matin, M. Péraldi, habitant rue Paradis, se réveillait avec un violent mal de tête, auquel il n'eût pas autrement pris garde si, malgré les soins qui lui furent prodigués, les douleurs qu'il ressentait n'avaient augmenté de façon inquiétante. Il consulta donc un médecin, qui se borna à ordonner des compresses.

Le résultat du remède fut spéifiant. En se mouchant, le malade expurga... une punaise ! Le docteur, mis au courant, pensa que son client avait reçu la visite pendant son sommeil d'un de ces désagréables insectes, qui s'était par l'oreille, introduit dans l'appareil olfactif. Le praticien partit, convaincu de la prompte guérison du malade. Il se trompait.

Ces jours derniers, M. Péraldi ressentit de telles douleurs que son médecin lui conseilla de se rendre à l'hôpital de la Conception. Là, une intervention chirurgicale fut décidée. M. Péraldi ayant subi l'opération du trépan, le chirurgien ne fut pas peu étonné de trouver dans la matière cervicale du patinet tout un nid de punai-

ses, qui ne furent que difficilement extraites. L'état du malade est satisfaisant à l'heure actuelle.  
Ne perdons pas de vue que cette histoire nous arrive de la Cannebière!

### Petites Nouvelles

La Commission d'aviation de l'Aéro-Club de France, a décidé d'attribuer à M. Santos-Dumont la coupe d'aviation Archdeacon, à l'occasion de la distance qu'il a parcourue le 23 octobre 1906.  
— Par arrêté préfectoral, l'arrondissement tout entier de St-Jean-d'Angély est déclaré infecté par la fièvre aphteuse; les foires et les marchés sont interdits.  
— Une fédération de 700.000 ouvriers métallurgistes s'est formée dans le centre de l'Angleterre.  
— La cour d'assises de l'Eure a condamné à mort le nommé Auzoux pour assassinat, à Incarville, d'une femme âgée de 84 ans.  
— M. Barthou a présidé dimanche soir le banquet annuel de la section Paris-Nord de l'Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer.  
— M. Sarrieh, ancien président du conseil, est nommé membre du comité consultatif des chemins de fer.

### MOTS DE LA FIN

Les annonces bizarres :  
En voici une, cueillie dans un journal du Midi.  
Lisez avec componction :  
« A Louer » chambre gentiment meublée pour dame seule de 5 mètres de long sur 3 m. 50 de largeur.  
« S'adresser à M. Langogne, 14, rue Saint-Michel »  
Langogne, mon bon, si tu trouves une locataire de cette dimension, envoie-moi son portrait qu'on la voie un peu.

### CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés le jour de la Toussaint, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas jeudi.

### Chemin de fer d'Orléans

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public que le train Rapide de toutes classes N° 121 partant de Paris-Quai d'Orsay à 7 heures soir et arrivant à Lièges à Minuit 54, à Brive à 2 h. 28 matin, à Cahors à 4 h. 11, à Montauban à 5 h. 15 et à Toulouse à 6 h. 5 matin, prévu pour être mis en marche jusqu'au 14 Octobre inclus, sera maintenu en toute saison. Ce train admet à Paris les voyageurs de toutes classes à destination de Lièges et de ses au-delà.

### FÊTE DE LA TOUSSAINT

Jeuvi 1<sup>er</sup> Novembre 1906

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets Aller et Retour à prix réduits qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du Samedi 27 Octobre au Dimanche 4 Novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Lundi 5 Novembre.  
Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 5 Novembre.

### URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

### PREMIÈRE PARTIE

Ainsi les quatre vieux joueurs de whist et de tritrac, sept ou huit mois après l'installation du docteur à Nemours, formèrent une société compacte, exclusive, et qui fut pour chacun d'eux comme une fraternité d'arrière-saison, inespérée, et dont les douceurs n'en furent que mieux savourées. Cette famille d'esprits choisis est dans Ursule une enfant adoptée par chacun d'eux selon ses goûts : le curé pensait à l'âme, le juge de paix se faisait le curateur, le militaire se promettait de devenir le précepteur ; et, quant à Mineret, il était à la fois, le père, la mère et le médecin.

Après s'être acclimaté, le vieillard prit ses habitudes et régla sa vie comme elle se règle au fond de toutes les provinces. A cause d'Ursule, il ne recevait personne le matin, il ne donnait jamais à dîner; ses amis pouvaient arriver chez lui vers six heures du soir et y rester

### CAHORS

### AU COMITÉ RADICAL

Ainsi que nos amis pourront le voir dans le compte-rendu de la réunion du Comité radical, dimanche les membres du bureau et la Commission d'organisation ont pris une décision d'organisation, les Comités communaux adresseront leurs communications, leurs doléances, leurs réclamations au Comité Central.

Il a paru, avec raison, que ce moyen de communiquer avec le Comité Central était la continuation d'errements dont les démocrates ont été si longtemps victimes.

C'est pourquoi il a été décidé que toutes les communications provenant des Comités communaux devront, à l'avenir, passer par la voie du Comité cantonal qui seul sera en rapports directs avec le Comité central.

De cette façon les oublis, les erreurs, les confusions seront évités et par suite les intérêts, les desiderata, les observations de tous les Comités communaux enfin connus, contrôlés par le comité cantonal, pourront être examinés et sanctionnés avec la plus entière sécurité.

Tous nos amis comprendront le motif de cette si importante formalité. En tenir compte est travailler dans l'intérêt des Comités et partant du parti républicain.

### MALENTENDU

On s'est vivement ému dans les Badernes d'un incident qui serait survenu aux obsèques de la veuve B... Le corbillard aurait mis un tel retard à se rendre au domicile de la veuve B... que les amis conviés aux obsèques auraient dû porter le cercueil à bras de la maison à l'église St-Urcisse et de l'église St-Urcisse au cimetière.

De l'enquête qui a été faite, il résulte que ce fait regrettable est le résultat d'un malentendu. L'enterrement de la veuve B... avait été fixé à cinq heures du soir, en raison de ce qu'un autre enterrement, celui de Monsieur B..., devait avoir lieu à quatre heures.

Or il résulte de l'enquête que le cortège de la veuve B... a quitté la maison mortuaire à quatre heures un quart au lieu de cinq heures, heure fixée, et a quitté l'église à cinq heures moins un quart.

Or le corbillard redescendait au trot un peu avant cinq heures pour se rendre vers la maison de la veuve B... et aurait été à son poste à l'heure indiquée.

L'administration n'est donc pas en faute et l'incident est, comme nous l'avons dit, le résultat d'un regrettable malentendu.

### Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira le mercredi 31 octobre à 8 h. du soir.

### Ordre du jour :

- Demande de location de terrain par M. Jaclan.
- Demande d'alignement de la rue du Lycée.
- Demande de bourse au Lycée Gambetta, par M. Polletti.
- Collège de filles. — Demandé de

Boursés par Messieurs Monville, Auset, Barriéris, Labourienne et Delpech.

Rue St-Géry. — demande d'un bec de gaz.

Demande des habitants de la rue St-Maurice.

Chemin de grande communication n° 22. — Demande d'acquisition de terrain.

Chemin de grande communication n° 8. — Demande d'indemnité par M. Aymeric Jacques.

Chemin vicinal n° 13. — Demande d'acquisition de terrain.

Demande de M. Bailly employé à l'usine à gaz.

Aliénés. — Communication de deux arrêtés préfectoraux.

Demande de secours par Mme veuve Delville.

Cession gratuite de terrain par M. Lacroix.

Demande de crédit pour traitement d'un professeur au collège de filles.

Communication d'une lettre préfectorale.

Repos hebdomadaire. — Demande de divers industriels.

Demande d'autorisation de défendre à l'action intentée par MM. Tissandier et Paganel.

Rapport des commissions.

Projet d'amélioration du service des eaux.

### COMITÉ RADICAL

Dimanche à deux heures a eu lieu la réunion des membres du Comité radical.

M. le docteur Darquier, maire, présidait la séance.

Après que communication eût été donnée de diverses correspondances, l'assemblée a fait choix du local où sera établi le siège du Comité.

Plusieurs propositions avaient été faites ; à l'unanimité, il a été décidé que le siège du Comité serait établi, rue Jean-Caviole, dans l'immeuble occupé précédemment par M. Honoré, photographe.

L'assemblée a ensuite décidé que les listes d'adhésion étaient ouvertes pour tous les démocrates qui désireraient faire partie du Comité.

Enfin à l'unanimité des membres présents, le Comité invite les membres des Comités communaux à adresser toutes leurs communications au Comité cantonal de leur ressort qui seul est chargé de communiquer directement avec le Comité de la Fédération dont le siège est à Cahors.

La séance est levée à 3 heures.

### Finances

Par arrêté de M. le Ministre des finances, M. Pasquier, sous-officier au 3<sup>e</sup> régiment de tirailleurs algériens, est nommé percepteur d'Autoire, en remplacement de M. Bourcier, décédé.

M. Hérisé, percepteur surnuméraire en disponibilité pour cause de service militaire, est réintégré dans les cadres et attaché en cette qualité au département du Lot.

### Ponts et chaussées

Par arrêté ministériel en date du 23 octobre, M. Meynard (Raoul), commis stagiaire des ponts et chaussées dans le service vicinal du département du Lot, est mis en congé sans traitement pendant le temps qu'il passera sous les drapeaux.

### Le repeuplement

Sous ce titre, dans son numéro du 26 octobre, la Dépêche publie l'entre-filet suivant que nous reproduisons avec plaisir et pour la satisfaction des Nemrods cadurciens.

« Monsieur le rédacteur,

» Voulez-vous être assez bon pour accorder l'hospitalité aux réflexions

qui suivent, dans votre estimable journal et leur accorder ainsi la large publicité de la Dépêche ? Il y va, je crois, de l'intérêt de tous les chasseurs du pays et vous savez s'ils sont nombreux.

Le récent cyclone n'a pas seulement ruiné nos paysans. En portant la dévastation dans nos plaines et nos côtes, il a détruit une incroyable quantité de perdrix, de lapins et de lièvres. La plupart d'entre nous ont vu de près la terrible hécatombe. La grêle avait tué par endroits, dans l'espace de quelques mètres carrés, des compagnies entières de perdreaux et souvent deux compagnies réunies, en sorte que vingt et jusqu'à trente volatiles gisaient pêle-mêle sur le sol.

Non loin se trouvaient parfois des pigeons et des poules qui avaient subi le même sort. Dans une vigne dévastée, je trouvais moi-même trois lièvres déjà assez gros, dont les grêlons avaient brisé le crâne et qui étaient à demi enlises. Quel serrement de cœur pour les chasseurs de ce pays privilégié où le gibier abondait mais où, tout le monde peut le constater aujourd'hui, la perdrix fait presque totalement défaut !

Comment pallier le mal ? Pour l'instant, rien à faire. Mais n'est-il pas raisonnable de songer à la prochaine ouverture et de repeupler nos côtes ?

Pour atteindre ce but le moyen est tout indiqué. A Cahors, près de neuf cents chasseurs prennent tous les ans leur permis. Parmi tous ces fervents de la chasse au perdreau, au lapin et au lièvre, en est-il beaucoup qui refuseraient de verser la modeste somme de 2 francs pour achat de gibier de repeuplement ? Nous ne le pensons pas. Certains même donneraient volontiers jusqu'à 10 et 20 fr. En tous cas de cause, il serait aisé de rassembler au moins 2.000 francs, lesquels seraient très suffisants pour approvisionner largement les environs de Cahors.

Mais quel est, me direz-vous, le moyen « pratique » d'atteindre à ce résultat ? Le voici dans sa simplicité. Il suffira que notre excellent et dévoué professeur d'agriculture, secondé par quelques-uns d'entre nous, se chargeât de percevoir tous les versements et s'adressât au directeur du parc d'élevage qui lui ferait les meilleures conditions pour l'achat du gibier.

Voilà, monsieur le rédacteur, mon idée lancée, et tous nos compagnons de chasse la trouveront bonne. Aux hommes d'initiative d'agir maintenant.

» Veuillez, etc.

Un vieux confrère en St-Hubert.

### Postes

M. Molinier, ex-caporal au 14<sup>e</sup> d'infanterie, est classé pour un emploi de facteur dans le Lot.

M. Farce, ex-caporal à la 17<sup>e</sup> section de commis et ouvriers militaires d'administration, demeurant actuellement à Puybrun, est classé pour un emploi de facteur dans le département de la Gironde.

M. Cayla, sergent au régiment de sapeurs-pompiers, est classé pour un emploi de facteur rural dans le Lot.

### Hyméée

Dimanche soir à 6 heures a eu lieu à la mairie de Cahors, le mariage de M. Bourthoumioux, Ludovic, typographe à l'imprimerie du Journal du Lot avec M<sup>lle</sup> Louisa Parazines.

Nous adressons aux nouveaux époux l'expression de nos meilleurs vœux de bonheur.

### Obsèques

Dimanche à 4 heures ont eu lieu les obsèques de M. Etienne Bonniacy, ancien brigadier de police à Cahors,

titulaire de la médaille militaire, décédé à l'âge de 73 ans.

Les honneurs ont été rendus par un piquet d'infanterie commandé par un sous-officier.

Un nombreux cortège accompagné au champ du repos le corps du défunt.

Nous adressons à sa famille, à ses gendres, MM. Brunet et Roques instituteurs, nos plus vives condoléances.

### Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M<sup>me</sup> veuve Alagnoux, mère de M. Alagnoux, typographe à l'imprimerie du Journal du Lot.

En cette douloureuse circonstance, au nom de ses camarades de l'imprimerie, nous adressons à M. Alagnoux et à sa famille nos plus sincères condoléances.

### Baccalauréat

Voici le nom des élèves du Lycée définitivement reçus au baccalauréat au cours de la session d'octobre.

### 1<sup>re</sup> partie (latin grec)

MM.  
Bernadac Louis, Besse Alphonse.  
Latin langues vivantes  
Cavané, Combelles, Gizard.

### Latin sciences

Besse Maurice, Cayrac, Crozat, (Mention assez bien), Fernandès, Fusil.

### 2<sup>e</sup> partie (mathématiques)

Cros, (Mention assez bien), Simon.  
Philosophie  
Bessières, Bladier, Calvet, Fauconier, Laval, Linol, Marant.

### Ecole de dessin

L'ouverture de l'Ecole de dessin est fixée au mardi, 6 novembre prochain et la clôture au 31 juillet 1907.

Les cours auront lieu le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine de 8 heures à 9 heures et demie du soir.

Pour être admis à suivre les cours de dessin, les élèves devront être âgés de onze ans au moins, les parents devront les faire inscrire, avant le 6 novembre à la Mairie, de 9 à 5 heures.

### A ceux qui ont des chiens

C'est du 15 octobre au 15 janvier que vous devez faire à votre mairie une déclaration indiquant le nombre exact de tous ceux que vous possédez, ainsi que l'usage que vous en faites. Rappelons que ce dernier détail n'est pas, en effet, dépourvu d'importance pour la taxe. La taxe la plus élevée, qui est de cinq francs, porte sur les chiens d'agrément ou les chiens de chasse ; la taxe la plus basse, qui ne peut être inférieure à un franc, porte sur les chiens de garde.

Les possesseurs de chiens qui ont déjà fait leur déclaration ne sont pas tenus de la renouveler chaque année. Jusqu'à déclaration contraire, la taxe à laquelle ils ont été soumis continue à être perçue. En cas d'infraction à la loi, la taxe peut être doublée et même triplée.

Terminons en disant que la taxe est due pour les chiens possédés au 1<sup>er</sup> janvier et pour l'année entière.

### THÉÂTRE DE CAHORS

C'est le 3 novembre qu'a lieu ici la représentation de

### MANON LESCAUT

avec une troupe de première valeur. M<sup>lle</sup> Lucie Alfé, de l'Ambigu, jouera le rôle de Manon, les autres rôles seront tenus par M<sup>me</sup> Dieudonné de la Comédie-Mondaine. MM. Pillot de la Gymnase, Perrimy, Bessy et Lacroix du Théâtre Sarah-Bernard ; Boyat de l'Odéon, Ongier et Keysser de la Comédie-Mondaine, etc., etc.

Rappelons encore que la belle œuvre de Th. Barrière n'a jamais été représentée ici. M. Warmoès, l'habile

impresario s'en est réservé l'exclusivité et a tenu à venir lui-même nous présenter la pièce. Ce sera un véritable événement artistique. Le prix des places ne sera pas augmenté.

On nous annonce pour la semaine prochaine la représentation de *La Belle-Marseillaise*, la célèbre pièce de M. Pierre Berton, qui vient d'avoir des centaines de représentations à Paris, Londres, New-York, Berlin et dans toutes les grandes villes du monde entier.

Bonaparte en est le principal personnage et depuis M<sup>me</sup> Sans-Gêne, d'heureuse mémoire, il n'a jamais été présenté avec plus d'habileté.

La pièce a été montée avec un réel souci d'art et un luxe de mise en scène digne de l'œuvre et de la renommée de l'impresario qui nous apporte cette grande nouveauté.

### Nos DÉPÊCHES

#### Télégrammes reçus hier :

Paris, 29 octobre, 1 h. 20 s.

#### Officier déserteur

Le conseil de guerre de Nantes a condamné à deux mois de prison avec sursis le lieutenant Lacroix, pour désertion.

#### Au conseil des ministres

Dans le conseil de cabinet de samedi, M. Caillaux aurait manifesté l'intention d'imposer les revenus de la rente française.

Le projet de M. Caillaux sera déposé sur le bureau de la Chambre dans les premiers jours de novembre et développé par lui si la Chambre demande des explications sur le programme financier du cabinet.

#### Les victimes du « Lutin »

Les sept dernières victimes du Lutin seront retirées aujourd'hui ; les obsèques auront lieu demain.

#### Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 30 octobre, 1 h. 27 m.

#### Le rachat des chemins de fer

Le Conseil de Cabinet continuera aujourd'hui l'examen de la question du rachat des chemins de fer.

Le gouvernement a décidé de soumettre au Parlement le projet du rachat de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, mais les rachats du Midi, de l'Orléans ne seront résolus qu'ultérieurement.

#### La réforme des Conseils de guerre

MM. Picquet, Chéron et Clemenceau ont conféré dans la matinée relativement à la réforme des Conseils de guerre.

#### Grève d'écoliers en Pologne

40.000 écoliers polonais ont déclaré la grève ; refusant l'enseignement religieux allemand.

#### Un complot contre Stolypine

60 révolutionnaires ont été arrêtés à St-Petersbourg à la suite de la découverte d'un complot contre M. Stolypine.

AGENCE FOURNIER.

#### Arrondissement de Cahors

#### Castelnau-Montratier

Le Comité de défense républicaine s'est réuni dimanche 28 octobre à la mairie de Castelnau sous la présidence, de M. Mazelié.

que les amis ou les voisins des héritiers Minoret ne leur parlèrent avec une sourde envie du jour où, les deux yeux du bonhomme se fermant, ses coffres s'ouvriraient.

Le docteur Minoret a beau être médecin et s'entendre avec la mort, il n'y a que Dieu d'éternel, disait l'un.  
— Bah ! il nous enterra tous ; il se porte mieux que nous, répondait hypocritement l'héritier.

Enfin, si ce n'est pas vous, vos enfants hériteront toujours, à moins que cette petite Ursule...

— Il ne lui laissera pas tout.  
Ursule, selon les prévisions de madame Massin, était la bête noire des héritiers, leur épée de Damoclès, et ce mot : « Bah ! il vivra verra ! » conclusion favorite de madame Crémère, disait assez qu'ils lui souhaitaient plus de mal que de bien.

Le percepteur et le greffier, pauvres en comparaison du maître de poste, avaient souvent évalué, par forme de conversation, l'héritage du docteur. En se promenant le long du canal ou sur la route, s'ils voyaient venir leur oncle, ils se regardaient d'un air piteux.

— Il a sans doute gardé pour lui quel que élixir de longue vie, disait l'un.

— Il a fait un pacte avec le diable, répondait l'autre.

(A suivre)

chient les mères de lait à leurs nourrissons, quant elles les gardent. Cette aveugle affection maternelle s'augmente du dévouement domestique. Prévenante des intentions du docteur, la Bougival apprit sournoisement à faire la cuisine, devint propre, adroite et se plaça au milieu des habitudes du vieillard. Elle eut des soins minutieux pour les meubles et les appartements ; enfin elle fut infatigable. Non seulement le docteur voulait que sa vie privée fût murée, mais encore il avait des raisons pour dérober la connaissance de ses affaires à ses héritiers. Dès la deuxième année de son établissement, il n'eut donc plus au logis que la Bougival, sur la discrétion de laquelle il pouvait compter absolument, et il déguisa ses véritables motifs sous la toute-puissante raison de l'économie. Au grand contentement de ses héritiers, il se fit avare. Sans patelinage et par la seule influence de sa sollicitude et de son dévouement, la Bougival âgée de quarante-trois ans au moment où ce drame commence, était la gouvernante du docteur et de sa protégée, le pivot sur lequel tout roulait au logis, enfin la femme de confiance. On l'avait appelée la Bougival par l'impossibilité reconnue d'appliquer à sa personne son prénom d'Antoinette ; car les noms et les figures obéissent aux lois de l'harmonie.

de 1817, il retrancha deux journaux, et cessa ses abonnements à ses recueils périodiques. Sa dépense annuelle, que tout Nemours put estimer, ne dépassa point dix-huit cents francs par an. Comme tous les vieillards, ses besoins en linge, chaussure ou vêtements étaient presque nuls. Tous les six mois, il faisait un voyage à Paris, sans doute pour toucher et placer lui-même ses revenus. En quinze ans, il ne dit pas un mot qui eût trait à ses affaires. Sa confiance en Bongrand vint fort tard ; il ne s'ouvrit à lui sur ses projets qu'après la révolution de 1830. Telles étaient dans la vie du docteur les seules choses alors connues de la bourgeoisie et de ses héritiers. Quant à ses opinions politiques, comme sa maison ne payait que cent francs d'impôts, il ne se mêlait de rien, et repoussait aussi bien les souscriptions royalistes que les souscriptions libérales. Son horreur connue pour la pré-traiterie et son dédain aimant si peu les manifestations, qu'il mit à la porte un commis voyageur envoyé par son petit-neveu Désiré Minoret-Levrault pour lui proposer un *Curé Méslier* et les *Discours du général Foy*. La tolérance ainsi entendue parut inexplicable aux libéraux de Nemours.

Les trois héritiers collatéraux du docteur, Minoret-Levrault et sa femme, M. et madame Crémère-Crémère, — que

Quatre vingt-sept membres avaient répondu à l'appel.  
M. le maire, dans un long exposé, a fait connaître le but du Comité.  
Puis l'on a procédé par un vote secret à la nomination du bureau définitif.

On été nommés :  
Président, M. Mazelié maire ; Vice-président, MM. Delbosq et Gimbire Elie ; Trésorier, M. Godard ; Secrétaire, M. Sabatié ; Trésorier adjoint, M. Reygasse ; Secrétaire adjoint, M. Adolphe Tailhade.

Membres du bureau : MM. Lescoul, Bouchet, Robert, Brouard.  
Un ordre du jour de félicitations au Ministère Clemenceau est adopté à l'unanimité.

#### Flaungnac

Le Comité républicain radical de Flaungnac s'est réuni le 28 octobre à la Mairie, sous la présidence de M. le Maire.

La plupart des membres inscrits, avaient répondu à la convocation.  
M. le maire, dans un court exposé, a fait connaître le but et le fonctionnement du Comité.

Puis il a été procédé à la formation du bureau définitif qui a été ainsi constitué :  
Président, M. Garrigues maire ; Vice-président, M. Crantelie Justin ; Trésorier, M. Gimbire Henri ; Secrétaire, M. Delpech Marcellin.

On a ensuite nommé les délégués chargés de représenter le Comité de Flaungnac aux réunions de Castelnaud ou de Cahors.

Ont été désignés :  
MM. Gisbert Louis, Gausserés Baptiste, Gramond Guillaume.

#### Nuzéjous

Conférence agricole. — Dimanche 4 novembre, M. Quercy professeur départemental d'agriculture, fera une conférence publique à Nuzéjous à 10 h. 1/2 du matin.

Sujet de la conférence : Les mesures à prendre pour conserver le bétail en temps de pénurie fourragère.

#### Calamane

Conférence agricole. — M. Quercy fera une conférence agricole le dimanche 4 novembre à Calamane à 1 h. 1/2 de l'après-midi.

Sujet de la conférence : Les mesures à prendre pour conserver le bétail en temps de pénurie fourragère.

#### Cornus

Série d'accidents. — Cette semaine a été féconde en accidents.

Une religieuse qui habitait encore notre village, a été la proie des flammes, dans les circonstances suivantes. Elle était chargée d'allumer les lampes de l'église dans lesquelles on brûle de l'esence, à un moment donné la lampe faisant explosion, communiqua le feu à ses vêtements et la pauvre femme, lorsque des secours arrivèrent pour l'éteindre, n'était déjà qu'une plaie.

Elle a succombé au bout de dix-sept heures, après d'horribles souffrances.  
— Enfin, samedi, le nommé Garrigues Cyprien, est tombé d'une trappe dans la cave vide et s'est démis une épaule.

#### Saint-Martin-Labouval

Fête locale. — Notre fête de Saint-Martin les 11 et 12 novembre, qui attire, surtout depuis quelques années un nombre considérable de visiteurs, s'annonce cette année, plus belle que jamais.

M. Romain Filières, l'habile et dévoué organisateur, qui a su grouper en un seul faisceau bien uni, les deux Jeunesses de Saint-Martin et Latoulzanie, veut bien prêter une fois de plus, tout son concours pour ces fêtes dont l'éclat est dès maintenant assuré.

Le programme en sera incessamment publié.

#### La commission

#### Arrondissement de Figeac

##### Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 27 octobre :

Alphonse Dielle, 44 ans, artiste lyrique, de Bordeaux, sans domicile fixe, huit jours de prison pour outrages à la gendarmerie.

Jean Brey dit Toussaint, 35 ans, de Lacamadour, dix jours de prison pour vol de récoltes.

J. C..., épouse C..., 34 ans, de Puy-brun, 25 fr. d'amende, avec sursis, pour coups et blessures.

Le tribunal prononce ensuite trois condamnations à 16 fr. d'amende pour délit de chassesans permis.

##### Carayac

Semaines. — La pluie qui est tombée dernièrement a permis aux cultivateurs d'exécuter rapidement les travaux des champs. Pourvu que le temps reste au beau, les semaines seront presque terminées à la fin de la semaine.

##### Gréalou

La St-Crépin. — On se demande ici pourquoi la corporation des cordonniers n'a pas célébré cette année-ci, la Saint-Crépin, avec autant d'éclat que les années précédentes.

#### Leyme

Commission d'inspection. — La commission d'inspection des maisons de santé instituée dans notre département, en vertu de la circulaire de M. Clemenceau, ministre de l'intérieur, est transportée mardi à l'asile de Leyme.

Cette commission est ainsi composée :  
MM.

Vachal, secrétaire général de la Préfecture du Lot, président.  
Pezet, maire de Figeac.

Fleuret, avocat à Gourdon.  
Murat, conseiller général de St-Céré.  
Doucet, conseiller d'arrondissement de St-Céré.

Après avoir procédé à une sérieuse visite de ce vaste établissement, ces messieurs ont interrogé un très grand nombre de pensionnaires.

#### Saint-Céré

Changement de foire. — Par arrêté préfectoral, à partir de la présente année, la commune de Saint-Céré est autorisée à transférer du 1<sup>er</sup> décembre au 30 novembre la foire de Saint-André, afin d'éviter la coïncidence de cette foire avec celle de Vayrac.

#### Arrondissement de Gourdon

##### Gourdon

Assistance judiciaire. — Le bureau de l'assistance judiciaire dans l'arrondissement de Gourdon a été composé comme suit :

MM. Fleuret, avocat, président ; Bulit, avoué ; Linol, notaire ; Chabbert, sous-préfet ; Gouges, receveur de l'enregistrement.

##### Frayssinet

Les Enfants de Frayssinet à Paris. — Le bureau de l'Amicale des Enfants de Frayssinet à Paris a décidé qu'à l'occasion de l'Assemblée générale qui se tiendra en novembre prochain, une grande fête de famille serait donnée.

Cette fête comprendra un concert suivi de bal auquel seront invités tous les originaires du Quercy.

Le concours de 50 instrumentistes est déjà acquis au comité pour cette fête, au cours de laquelle sera chanté, *Moun biet Quercy*, de M. Jules Laforgue, ainsi que *L'Hymne o Froycinet*.

Nous ferons connaître ultérieurement la date et le programme de la fête.

A la demande d'un grand nombre d'originaires du vieux gourdonnais, le bureau, de concert avec quelques personnes très dévouées et très mutualistes, notamment Mlle A. Souliadi, licenciée ès-lettres, M. Boisse, d'Ussel, ancien chef de division à la préfecture du Lot, (M. Laforgue, délégué aussi, n'a pu assister à la réunion), a étudié la question d'étendre les bienfaits de l'Union Amicale à un plus grand nombre de compatriotes.

Cette association fraternelle est appelée à prendre un développement considérable dont seront heureux tous les originaires du Lot, en général, et ses fondateurs en particulier.

#### Chez nos voisins

#### Lot-et-Garonne

##### Libos

##### Un bureau art nouveau

Non loin des rives escarpées du Lot, tout près d'une gare, placé sur une large avenue, il cache sa lamentable nudité sous les branches entrelacées et touffues de beaux ormeaux.

Derrière les carreaux, dépolis par une couche de limon crasseux, pend un lambeau d'étoffe qu'a complètement décoloré l'air pestiféré de la salle.

En entrant, vous vous trouvez dans un réduit malsain. Sur les murs noirs, deux écritaux :

1<sup>o</sup> Défense de fumer.  
2<sup>o</sup> Par mesure d'hygiène on est prié de ne pas cracher par terre.

Et alors, qu'attentivement vous commentez ces articles de loi, votre pied écrase des matières flasques et visqueuses.

Dans un coin une profusion de plumas, deux volatiles mâles se sont livrés un combat acharné. Le plancher est jonché des preuves de leur vaillance.

Si votre œil plonge dans l'intérieur, vous pourrez apercevoir une multitude de chats couchés sur les registres ; tandis qu'une jeune couvée picore les grains éparpillés à terre. Devant ce bureau, transformé en ferme, poules et coqs se livrent bataille pour grimper aux croisées d'où, d'un œil attentif, le personnel en suit les ébats, et constater d'un cœur ému, la preuve certaine que les mâles ont souvent et consciemment fait leur devoir. Les voyageurs, toujours hableurs, prétendent que cette attention soutenue nuit au service ; aussi vont-ils au bureau voisin, où ils trouveront moins de plumages, moins de microbes, mais un service plus discret et rapide, une hygiène plus conforme aux instructions ministérielles.

Amis lecteurs, ne cherchez pas le nom de ce bureau mythologique ; il est trop loin des rives ombrées du Lot, trop caché par les vertes ramures des ormeaux.

— La société des monuments historiques l'a d'ailleurs réclamé pour en faire un joyau de musée.

#### MONSEMPRON-LIBOS

Pauvre correspondant anonyme, qui, dans un esprit de conciliation, avait écrit son article du 14 courant.

MM. les conseillers de Libos ne lui mâchent pas le mot. Crac, ça z'est. Ces messieurs ont donné leur démission par suite des propos violents d'un conseiller municipal de Monsempron ; et la preuve qu'ils veulent servir les intérêts de Libos, c'est que la rue projetée n'est plus suffisante.

Soyons de Marseille mon bon, ayons une Cannebière, Paris n'en a pas ; Libos doit en avoir, à la bonne heure, un vaste et large boulevard, partant de l'usine, traversant la Métairie-Basse, coupant les prés de Cussac. Ce sera beau, splendide, et favorisera le commerce de Libos. Tartarin n'aurait pas trouvé cela. Il est vrai qu'à Libos on est plus fort qu'à Tarsac. Tartarin n'avait qu'à paraître, le lion s'éclipsait ; il se dédommagea sur un dromadaire.

Nos conseillers ont paru au conseil, ils ont demandé l'eau, le cimetière, le télégraphe, rien n'est venu, ils ont démissionné, mais pas avant que des séances orageuses n'aient eu lieu, où les quelques électeurs, présents, ont eu la bonne fortune d'entendre, à l'œil, le répertoire amplifié de Mme Angot ; à ces séances Monsempron et Libos, ont lutté d'une éloquence héroïque. Le plus jeune, le plus énergique des combattants de Monsempron l'a emporté et pour éviter une nouvelle joute oratoire Libos s'est retiré : tout est dit.

Mais, non, tout n'est pas dit : Nul ne discute la bonne volonté de ces Messieurs. Mais, divisés par des questions de quartier, ils manquent de fermeté et surtout de Direction. Autrefois, le conseil entier, composé d'hommes expérimentés, discutait avec calme.

Le maire et l'adjoint, travaillaient silencieusement à la conciliation ; cet accord permit de réaliser de grandes améliorations dans les deux sections. Les nouveaux conseillers plus jeunes, et, en partie, plus ardents, se sont abandonnés à la fogue de leur tempérament personnel. Aucune autorité ne s'est imposée à eux pour maintenir le calme des délibérations, d'où les gros mots, les injures, qui ne valent pas de bonnes raisons. Et avant de parler sans cesse de boucher et d'agneau, il vaudrait mieux se souvenir qu'une population entière attend des améliorations.

#### Bibliographie

Le Roman de Mandrin, gentilhomme et bandit, dramatique récit d'aventures ; La vengeance de Piteau, déshonorant comédie militaire, Mes Bêtes qui héritent ; La maison du Pain ; Les Fourmis médécins ; Farces d'internes ; Concours extraordinaires, sont les titres des principaux articles qui paraissent cette semaine dans *Mon Dimanche*. Dans cette charmante revue de toute la famille, on trouve encore deux grands romans dramatiques pouvant être lus par tous ; une exquisite nouvelle *Idylle* par Henri Gréville ; une pièce à dire qui fait grande impression : *Le Chemin creux*, par Jean Richepin ; une page pleine de jeux et d'images pour les enfants, et un grand concours avec surprises et nombreux prix. Et tout cela, vingt pages soigneusement illustrées, sous couverture, ne coûte que 10 centimes. *Mon dimanche* paraît tous les vendredis ; demandez-en un numéro spécimen gratis et franco à l'administration, 4, rue de la rue Vrillière, Paris. 1<sup>er</sup>.

Les œuvres complètes d'Alfred de Musset à 50 centimes le volume.

Loulou, une des plus jolies comédies d'Alfred de Musset paraît aujourd'hui dans les Editions parisiennes.

Nul doute que ce nouveau chef-d'œuvre fort bien illustré, n'obtienne le succès éclatant qu'on rencontre dans les autres volumes du Maître dans cette si copieuse et si commode édition dont l'extraordinaire bon marché défie toutes les concurrences.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1769<sup>e</sup> livraison 27 Octobre 1900.

Mademoiselle Ouh, par H. de Charlieu. — Une école navale originale ; L'Ex-mout ; et les gamins des rues de Londres, par L. Viatore. — Sur les pentes du Vésuve, par Adrien Ramaelo. — Le Forban noir, par Pierre Maël. — Histoire merveilleuse d'une mine de diamants, par L. Viatore. — Les torches à bœufs, par Ch. Géniaux.

Abonnements France : Un an, 2 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes. Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 73, Paris.

POUR GUÉRIR  
MIGRAINES, DYSPÉPSIE,  
CONSTIPATION et tous les  
MAUX DE L'ESTOMAC  
et du FOIE, prenez  
LA TISANE  
AMÉRICAINNE  
DES SHAKERS  
Elle a Guéri des Milliers  
de Personnes et vous Guérira Aussi.  
Revenez dans toutes les pharmacies. Demandez  
à M. Oscar Fanyan, pharmacien à Lille, qui  
a introduit en France la Tisane Américaine  
des Shakers, une brochure gratuite sur les  
maladies et le moyen de les guérir.

#### LISEZ TOUS LES SAMEDIS

Le Magazine illustré « Madame et Monsieur » qui est assurément la plus intéressante et la mieux faite des revues illustrées.

Actualités, Mode, Sports, Musique, Bridge, Romans, Contes et Nouvelles, Concours Amateurs.

Le Numéro ne coûte que 40 centimes.

#### Un message de Montauban

Conseil donné à Cahors par une personne de Montauban

La lecture de ce qui suit ne peut qu'intéresser les habitants de Cahors.  
Mme Ferrié, 22 rue de la Comédie, à Montauban, nous dit :

« Voilà environ quatre ans que je souffrais des reins. Les douleurs me tenaient parfois aussi dans le dos et dans les membres et je n'étais jamais à l'aise ; je ne pouvais me baisser ni me redresser sans souffrir, j'avais des maux d'estomac, j'étais constipée. Les nuits sans sommeil me paraissaient interminables, j'avais des cauchemars et ne reposais pas. Parfois mes chevilles étaient enflées et depuis trois ans j'avais de l'albumine. Malgré le régime suivi et les médicaments employés je n'avais pas obtenu de résultat décisif, lorsqu'ayant eu connaissance des guérisons opérées par les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Orliac, à Cahors, je voulus les essayer à mon tour. Dès la première boîte, j'obtins une amélioration sensible ; j'étais plus forte, je souffrais moins, je reposais mieux et après une dizaine de jours de traitement j'étais bien soulagée. A présent je puis manger, je ne souffre plus et je suis tout heureuse de recommander aux personnes souffrant des reins un remède qui m'a fait tant de bien. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Enflure des chevilles, des pieds et des jambes, boursoufflures au dessous des yeux (Hydropisie). Cette affection dangereuse doit être attribuée à l'excès d'eau qui au lieu d'avoir été éliminé par la filtration à travers des reins fonctionnant normalement, a séjourné dans le sang et s'est infiltré dans tous les tissus. Il nous a été communiqué par des gens reconnaissant un grand nombre de cas de cette nature dans lesquels des guérisons remarquables ont été effectuées par les Pilules Foster pour les Reins.

Assurez-vous qu'on vous donne les Pilules Foster pour les Reins de la même espèce que celles qu'a eues Mme Ferrié. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 10 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25 rue Saint-Ferdinand, Paris J. C. 19.

#### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France  
SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864

CAPITAL : 300 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris  
Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 3 à 5 ans : 3 1/2 0/0, net d'impôt et de timbre) ; — Ordres de Bourse (France et étranger) ; — Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement (Obl. de Ch. de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons Panama, etc.) ; — Escompte et Encaissement de coupons Français et Etrangers ; — Mise en règle de titres ; — Avances sur titres ; — Escompte et encaissements d'effets de commerce ; — Garde de titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-verification des tirages ; — Virements et chèques sur la France et l'Etranger ; — Lettres de crédit et billets de crédit circulaires ; — Change de monnaies étrangères ; — Assurances (Vie, Incendies, Accidents), etc.

#### LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

Au siège social, à Cahors et dans plusieurs autres agences, depuis 5 francs par mois, tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

84 bureaux à Paris et dans la banlieue, 502 agences en Province, 2 agences à l'étranger (Londres et St-Sébastien (Espagne)), correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

#### Bulletin Financier

Paris, 29 octobre.

Le marché est calme avec tendances à la lourdeur, les offres assez nombreuses trouvent péniblement leur contre-partie et les cours fléchissent dans quelques compartiments.

Notre 3 0/0 notamment perd 15 centimes samedi à 95.80.

Rien à signaler sur le marché des actions des grands établissements de Crédit. Nous retrouvons la Banque de Paris à 1537, le Comptoir National d'Escompte à 670 ; le Crédit Lyonnais à 1169 ; le Crédit Foncier à 690 et la Société Générale à 654.

Les actions de la Banque de Bordeaux admises depuis le 30 juin aux négociations au comptant du marché officiel de Paris, sont négociées à 518.

La Banque de Bordeaux, constituée en 1899 au capital de 12 millions de francs n'a cessé de voir ses affaires se développer. Son capital a dû être porté en 1905 à 16 millions. Elle a jusqu'ici distribué chaque année un dividende de 27,50, représentant plus de 5 0/0 par action.

L'acompte payé le 15 octobre dernier a été de 13 francs contre 12 fr. 50 en 1905.

Les chemins français sont plus faibles. Parmi les rentes étrangères ; l'Exté-

## VOUS QUE TORTURE LA BRONCHITE



Fernando Valiot

LA PREUVE Paris, 5 Janvier 1905. — Depuis quelques années, ma fillette avait régulièrement chaque hiver bronchite sur bronchite. J'essayai le traitement à l'Emulsion Scott ; immédiatement mon enfant se trouva mieux et fut bientôt rétablie. J'ajouterais que ma fille aime beaucoup l'Emulsion Scott. — Mme A. Valiot, Sage-Femme, 106, Rue St-Ferdinand.

LE POURQUOI Rien de surprenant à ce que l'Emulsion Scott soit aussi efficace. On a pris une peine infinie et dépensé des sommes considérables à perfectionner un remarquable procédé qui, transformant l'huile de foie de morue en Emulsion Scott, l'a rendue parfaitement savoureuse et digestible pour l'organisme le plus délicat, celui même des bébés. La formule en est parfaite et hautement appréciée des Docteurs. Pour être sûr de guérir, réclamez donc toujours bien le véritable flacon Scott avec sa marque « le Pêcheur et la morue ». Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Echantillon franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

rieure se traite à 94,75, le Portugais à 70,05 ; l'italien à 102,65 et le Turc à 93,27.

Les fonds russes sont calmes ; le 5 0/0 1906 à 83,27 ; le 3 0/0 1891 à 61,10 ; le 1896 à 60,25 et le Consolidé à 73,40.

Sur le marché la Capillitas est fermée à 98,50.

Cevreni-Breg, toujours favorisée par un bon courant de demandes continue à progresser. On finit à 240 fr.

## A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE un COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

## AVIS

Monsieur AUZI, Constructeur en fer à Cahors, venant d'être chargé par la Cie du chemin de fer d'Orléans de faire le renforcement des joints des rails par de nouvelles éclisses, sur plusieurs points de son réseau, embauche des serruriers, forgerons et perceurs. Donnera même du travail aux pièces à partir du 10 novembre.

## A VENDRE

Matériaux de Construction

Provenant de la démolition des Magasins des Tabacs de Cahors. Pierres de taille, briques à constructions, tuiles canal et autres, bois de chêne, désapin durond, de peuplier, portes, fenêtres, volets, planchers, etc.

Le tout en bon état. S'adresser au chantier des Tabacs à Cahors.

## CENTRAL-GARAGE

69, BOULEVARD GAMBETTA

## R. WILCKEN

Voitures d'occasion disponibles

Voiture MORS, 16 HP, 4 cyl. All. Magnéto, 4 vit. Tonn. dém. 5 pl., bois, glaces, Rem. à neuf.  
Voiture RICHARD-BRASIER, 12 HP., 2 cyl. Magnéto, Tonn. 4 pl. bois et glaces.  
Voiture MORS, 8 HP, 2 cyl. Magnéto, Tonn. 4 pl. bois et glaces.  
Voiture UNIC (G. Richard et Co), 4 cyl. Magnéto, Entrée latérale.  
Voiture PANHARD-LEVASSOR, 15 HP. carb. Krebs. Entrée lat., pare-brise, cap. amér.  
Voitures les frères neuves, CHAIRE et NAUDIN, à prendre à l'usine fin mai.  
Voiture électrique légère ULMANN. Facilité de charge pour les accumulateurs.

Par suite de conventions spéciales avec des Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.

Charges sur le courant élect. d'accumulateurs de toute capacité  
Stock du pneu L'ELECTRIC avec leurs gommes comprimées réalisant une économie de 50 %.

LIQUEUR  
FABRIQUÉE A  
TARRAGONE  
PAR LES  
PÈRES CHARTREUX

ARTHRITIQUES, GOUTTEUX, RHUMATISANTS  
BOIRE AUX REPAS  
VICHY-CELESTINS

## BELLE JARDINIÈRE

PARIS 2, Rue du Pont-Neuf, 2 PARIS

La PLUS GRANDE MAISON de VÊTEMENTS DU MONDE ENTIER

VÊTEMENTS pour HOMMES, DAMES et ENFANTS

TOUT ce qui concerne la TOILETTE de l'Homme et de l'Enfant

Envoi franco des CATALOGUES ILLUSTRÉS à ÉCHANTILLONS sur demande.  
Expéditions Franco de port à partir de 25 Francs.

SEULES SUCCURSALES : LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, NANTES, ANGERS, SAINTES, LILLE.

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS**

Les créanciers vérifiés et affirmés du sieur BOUCHUT, marchand de nouveautés, demeurant rue Fénelon à Cahors, sont invités à se rendre le vendredi neuf novembre prochain, à deux heures et demie du soir, salle des audiences du tribunal de commerce au Palais de justice, pour débiter sur la formation d'un con-

dat concernant le dit sieur BOUCHUT, conformément aux articles 14 et suivants de la loi du 4 mars 1889.

Le Greffier,  
LAUNAY.

**RÈGLES** méthode infallible pour tous retards. 11 fr. **Garrin**, pharmacien, à Nantes.

**VOULEZ-VOUS SAUVER VOS VOLAILLES ? EMPLOYEZ**

**L'ÉLIXIR AVIOPHILE**

Prix du flacon..... 1 fr. 50

Envoi franco gare contre un mandat de 2 fr. 10 adressé à M. SOULIER, médecin-vétérinaire à Catus.

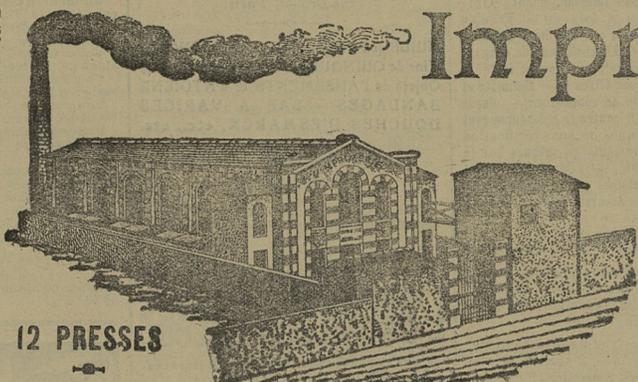
**L. MAURY**  
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'École Dentaire de France  
Successeur de BAKER  
75, Boulevard Gambetta  
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)  
Travail parfait et entièrement garanti

**A. WILCKEN**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h  
69, BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME  
Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

**(SERVICE D'ÉTÉ 1906)**

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos																									
17		5 (1)		121		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2)		1149-1128		1132 (*)		4		122		1136		700									
DIRECT		EXPRESS		EXPRESS		DIRECT		OMNIBUS		EXPRESS		EXPRESS		OMNIBUS		DIRECT		EXPRESS		RAPIDE		OMNIBUS		OMNIBUS		OMNIBUS		OMNIBUS							
PARIS (Orsay) dép.	2 56s.	10 17	7 9	8 47	10 56s.	—	—	—	—	TOULOUSE d.	1 49	2 43s.	3 18s.	5 45s.	8 55s.	11 37 s.	9 35 m.	5 45 m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—						
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 26	7 9	8 56s.	11 9	—	—	—	—	MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 55	9 44	12 28 m.	10 53	7 20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—						
LIMOGES (arrivé)	1 54	4 26 m.	12 54	2 51	8 58	—	—	—	—	Causade.....	—	4 1	5 20	8 36	10 6	—	11 33	8 1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—						
LIMOGES (départ.)	3 19	4 35	1 2	2 59 m.	9 29	—	—	—	—	Lalbenque.....	—	—	6 9	9 17	—	—	12 13s.	8 43	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—						
BRIVE (arrivé)	6 23	6 28	2 28	4 34 m.	12 23	—	—	—	—	Cieurac.....	—	—	6 19	9 26	—	—	12 22	8 52	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—						
BRIVE (départ.)	6 45	7 2	2 41	4 50	12 23	—	—	—	—	Sept-Ponts.....	—	—	6 33	9 38	—	—	12 34	9 4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—						
Gignac-Cressensac.	7 21	—	—	1 12	7 15	—	—	—	—	CAHORS. (arr.)	2 45	4 38	6 42	9 46s.	10 43	1 24	12 42	9 12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
SOUILLAC (arr.)	7 40	—	—	2 6	8 13	—	—	—	—	CAHORS. (dép.)	2 49	4 50	7 6	5 57 m.	10 47	1 28	—	9 29	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
SOUILLAC (dép.)	7 45	7 40	—	5 25	2 10	8 28	—	—	—	Espère.....	—	—	7 19	6 11	—	—	—	9 41	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
CAZOULES.....	7 53	—	—	5 28	2 10	8 28	—	—	—	St-Denis-Catus.	—	—	7 33	6 25	—	—	—	9 54	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
Lamothe-Fénelon.	8 9	—	—	—	2 13	8 37	—	—	—	Thédirac-Peyril.	—	—	7 47	6 41	—	—	—	10 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
NOZAC.....	8 19	—	—	—	2 34	8 53	—	—	—	Dégagnac.....	—	—	7 56	6 50	—	—	—	10 16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
GOURDON.....	8 31	8 8	—	5 53	2 50	9 5	—	—	—	Saint-Clair.....	—	—	8 6	6 59	—	—	—	10 25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
Saint-Clair.....	8 40	—	—	—	3 5	9 27	—	—	—	GOURDON.....	—	—	8 21	7 16	11 27	—	—	10 38	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
Dégagnac.....	8 51	—	—	—	3 16	9 39	—	—	—	NOZAC.....	—	—	8 30	7 25	—	—	—	10 55	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	—	3 27	9 51	—	—	—	Lamothe-Fénel.	—	—	8 39	7 35	—	—	—	11 8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	—	—	3 33	10 2	—	—	—	CAZOULES.....	—	—	8 53	7 50	—	—	—	11 15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Espère.....	9 22	—	—	—	3 47	10 12	—	—	—	SOULLAC (a.)	3 47	5 53	9 1	7 58	11 43	—	—	11 18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
CAHORS. (arrivé)	9 32	8 47	4 11	6 29	3 57	10 23	—	—	—	SOULLAC (d.)	3 48	5 58	9 6	8 7	11 50	—	—	11 18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
CAHORS. (départ.)	9 41	8 53	4 15	6 41	4 7	17 30	—	—	—	BRIVE (a.)	4 23	6 33	10 7	9 11	12 25 m.	2 59	—	12 12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Sept-Ponts.....	9 51	—	—	—	4 18	7 42	—	—	—	BRIVE (d.)	4 27	7 7	—	—	12 32	3 5	—	12 42	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Cieurac.....	10 5	—	—	—	4 34	8 53	—	—	—	PARIS (A.) arr.	11 51 m.	4 15 m.	—	—	8 35	10 22	—	10 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Lalbenque.....	10 12	—	—	—	4 42	9 8	—	—	—	PARIS (O.) arr.	11 59	4 24	—	—	8 44	10 31	—	10 16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Causade.....	10 45	9 35	—	7 18	5 17	8 45	—	—	—	<small>1. et 2. classe, pour 300 kilomètres minimum; 3. classe pour 300 kilomètres. 2. et 3. classe, pour 300 kilomètres minimum; 3. classe pour 400 kilomètres. (*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.</small>																									
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	5 15	7 44	5 54	9 24	—	—	—																										
TOULOUSE... arr.	12 13	10 49s.	8 15	8 38	7 51	—	—	—	—																										



**Imprimerie A. Coueslant**

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue  
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
des Associations des Anciens Elèves :  
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,  
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE LA SEINE,  
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière  
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

12 PRESSES

INSTALLATION  
A vapeur et à l'électricité

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

**CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS**

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

**CARTES DE VISITE**

PRIX MODÉRÉS